

**Gabon : Sensibilisation des parlementaires au Droit International Humanitaire (DIH)**

Le 13 avril 2005, la délégation régionale du CICR pour l'Afrique centrale a été invitée à animer une séance de sensibilisation des parlementaires gabonais au droit international humanitaire. Une trentaine de parlementaires, auxquels se sont ajoutés des fonctionnaires de l'Assemblée nationale, ont pris part à cette séance.

Le Vice - Président de l'Assemblée qui a ouvert la séance a souligné l'importance du DIH, mais aussi du travail du CICR à travers le monde pour soulager les souffrances des victimes de la guerre. Il a réaffirmé la détermination du parlement gabonais à travailler à la mise en œuvre du DIH. Les représentants du CICR ont présenté le rôle du CICR en tant que gardien des Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels. Ils ont également

rappelé ce qu'est le DIH, quelles sont les différences et similitudes avec les droits de l'homme, quelles en sont les sources et les règles fondamentales et surtout quel rôle peut jouer le parlementaire pour la promotion de ce droit. A la suite de ces présentations, l'on a pu noter l'intérêt des parlementaires pour le DIH et l'Institution qui le promeut à travers leurs questions multiples et pertinentes.

**RCA : Rencontre d'information et d'échange avec des journalistes centrafricains.**

Du 28 au 29 avril, le CICR a organisé à Bangui une rencontre d'information et

d'échange avec des journalistes des médias publics et privés de Centrafrique.

Les exposés ont porté notamment sur la connaissance du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du CICR, ainsi que sur une introduction au DIH. Les activités de la Mission du CICR en République Centrafricaine (RCA) ont également fait l'objet de plusieurs présentations.

La quinzaine de journalistes qui y ont pris part ont montré un grand intérêt pour le rôle qu'a joué le CICR pendant les événements que le pays a connu par le passé. Ils ont apprécié l'effort constant du CICR à répondre aux besoins des victimes de conflits. Les questions ont notamment porté sur les bases juridiques et l'importance de l'action du CICR, sur la pertinence du DIH et le soutien du CICR aux populations centrafricaines.

**Le CICR et les Sociétés nationales de Croix-Rouge en Afrique centrale**

Le CICR collabore aux activités humanitaires des Sociétés nationales, en particulier dans les pays touchés ou plus susceptibles d'être touchés par des conflits ou des troubles intérieurs. En temps de paix cette collaboration s'applique aussi aux domaines qui sont de sa responsabilité au titre des Conventions de Genève, des Statuts du Mouvement et des résolutions adoptées en la matière au sein du Mouvement.

L'objet principal de la contribution du CICR au développement des Sociétés nationales est de renforcer, déjà en temps de paix, mais tout particulièrement en situation de violence, la capacité de celles-ci de remplir leur mission et mettre en œuvre des activités spécifiques pour prévenir et alléger les souffrances humaines provoquées par un conflit armé ou des troubles intérieurs.

Ainsi, la Délégation régionale du CICR pour l'Afrique centrale et sa Mission à Bangui s'emploient à soutenir les Sociétés nationales de la sous région dans leurs

efforts de promotion de leurs activités auprès de divers publics. En République Centrafricaine, en Guinée Équatoriale et au Cameroun, les moyens utilisés peuvent comprendre des émissions radiophoniques, la publication de bulletins et autres magazines ou encore, plus particulièrement, le développement du site web de la Croix-Rouge camerounaise.

Le CICR en Afrique centrale s'emploie également à soutenir en matériel et savoir-faire le déploiement de brigades de secouristes de la Croix-Rouge dans des situations présentant un potentiel de violence comme lors des élections en RCA et au Cameroun. En outre, il soutient des activités d'urgence et fournit des biens de première nécessité à des populations vulnérables dans certains contextes déterminés. Ainsi, la Croix-Rouge centrafricaine, avec le soutien du CICR, a pu venir en aide à des familles dont le logement fut détruit lors d'affrontements dans certains quartiers de Bangui. La Croix-Rouge de

Guinée Equatoriale a quant à elle procédé avec le soutien du CICR à la construction de latrines dans divers villages du pays.

Aujourd'hui au Cameroun, le CICR met à la disposition des volontaires de la Croix-Rouge les connaissances et les moyens nécessaires à l'acheminement et la collecte de messages Croix-Rouge, permettant ainsi aux personnes séparées de maintenir le contact avec leurs proches.

Pour que cette collaboration puisse être menée de façon efficace, il est nécessaire que les organes dirigeants de chacune des Sociétés nationales des pays de la sous région, leurs cadres techniques et leurs volontaires puissent se référer et s'appuyer sur une base statutaire répondant aux lignes directrices définies par le Mouvement. Le CICR leur apporte également un soutien dans la rédaction, l'amendement et l'application de leurs Statuts ainsi que d'autres textes légaux régissant leur fonctionnement et leur raison d'être.



**BULLETIN**

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE  
DELEGATION REGIONALE POUR L'AFRIQUE CENTRALE - YAOUNDE



**ACTEUR PRES DES VICTIMES ET PROMOTEUR DU DROIT HUMANITAIRE**

En tant que gardien des Conventions de Genève et de leurs Protocoles additionnels, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la double fonction d'apporter assistance et protection aux victimes des conflits armés et de la violence interne ainsi que de promouvoir les principes du droit international humanitaire (DIH) auprès des différents secteurs de la société civile, des forces armées et de la classe politique, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre. Cette deuxième édition de notre bulletin régional met en évidence le rôle du CICR en Afrique centrale en tant qu'acteur humanitaire et promoteur du droit humanitaire.

Dans la sous région de l'Afrique centrale, ce travail opérationnel et préventif se focalise surtout dans des programmes d'assainissement d'eau en République Centrafricaine (RCA) et dans la diffusion et l'appropriation du DIH dans les lieux de formation académiques et militaires. A l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge, le CICR appuie également les différentes sociétés nationales de la Croix-Rouge dans le développement

d'un certain nombre d'activités humanitaires.

En collaboration avec la société nationale de distribution d'eau de la RCA, le CICR a, depuis plusieurs années, facilité la production et la distribution de l'eau, permettant à une grande partie de la population d'avoir un accès constant à de l'eau potable. Dans notre rubrique *Plus près des Victimes*, des habitants de Bozoum, ville située à l'ouest de la RCA et dont le réseau de distribution d'eau a été partiellement détruit lors des événements de mars 2003, témoigne de son accès relativement facile à de l'eau potable grâce à ce programme. Ce témoignage, à première vue banal, nous rappelle cependant que la consommation de l'eau propre est essentielle à la survie humaine.

Notre rubrique *le Forum de Droit* se penche sur le récent séminaire pan-africain sur le DIH qui s'est tenu à Yaoundé les deux dernières semaines de mars. Réunissant une trentaine d'experts juridiques et académiques du DIH de différents pays de l'Afrique

francophone et de l'Europe, ce séminaire a permis aux participants de présenter et d'échanger sur divers thèmes liés au DIH, tels que l'application du DIH dans les conflits de l'Afrique, ses différences et similitudes avec les droits de l'homme et sa relation vis-à-vis de la campagne internationale contre le terrorisme.

Ces assises ont aussi permis de dresser un bilan guère rose de l'état des lieux du respect du DIH sur le champ de bataille. Dans son discours d'ouverture, le Délégué régional adjoint du CICR à Yaoundé, nous a rappelé "que trop souvent encore les violations sont nombreuses et que des dispositions pertinentes du droit international humanitaire ne sont pas respectées, pour ne dire bafouées." En effet, même si la quasi-totalité de la communauté internationale s'est engagée à respecter et à faire respecter le DIH, le constat reste que les États et groupes belligérants ne remplissent pas leurs obligations de respecter les principes qui réglementent la conduite des hostilités et protègent les personnes hors de combat.



**Délégation régionale du CICR pour l'Afrique centrale**  
BP 6157 Yaoundé, Cameroun. Tel : +(237) 222.58.59 / 223.94.25 Fax : +(237) 223.78.87  
E-mail : yaounde.yao@icrc.org web : www.icrc.org

**Mission de Bangui** : BP 2579 Bangui, Centrafrique. Tél. +(236) 61.11.74 Fax. +(236) 61.70.56

**BULLETIN** : Comité de rédaction : Yves HELLER, Délégué communication; Frank KUENZI, Délégué régional adjoint, Valéry MBAOH, Chargé de communication (Yaoundé); Lydie ELLA, Conseillère juridique (Yaoundé); Noël AUDHASSE, Chargé de communication (Bangui).

Organisation internationale, impartiale, neutre et indépendante, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a la mission exclusivement humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de la guerre et de la violence interne, et de leur porter assistance. Il dirige et coordonne les activités internationales de secours du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les situations de conflit. Il s'efforce également de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels. Créé en 1863, le CICR est à l'origine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.



Deuxième cours panafricain francophone de DIH

Yaoundé a accueilli du 14 au 25 mars 2005, le deuxième cours panafricain francophone de Droit international humanitaire (DIH)

Du 14 au 25 mars, le CICR a organisé à Yaoundé le deuxième Cours panafricain francophone de droit international humanitaire (DIH). Ce cours avait pour objectif de promouvoir l'introduction du DIH comme matière autonome dans les universités et grandes écoles qui ne l'ont pas encore introduit et d'assurer sa consolidation dans celles qui l'ont intégré comme matière optionnelle ou obligatoire. Il s'agissait, par voie de conséquence, de travailler au renforcement des compétences des personnes qui enseignent le DIH ou sont susceptibles de l'enseigner. Le premier cours panafricain francophone de DIH s'est tenu en octobre 2003 à Dakar.

avec les participants.

Les thèmes développés lors de ces assises ont porté sur les sujets du DIH; la qualification des conflits et le champ d'application du DIH; le DIH et les opérations de maintien et de rétablissement de la paix; la protection des victimes des conflits armés (protection de la population civile, des combattants blessés, malades et naufragés, des prisonniers de guerre) et la réglementation des moyens et méthodes de combat. Ont également fait l'objet de développements pendant ce cours, les différences et similitudes entre le DIH et le droit international des droits de l'homme; l'application du

Les travaux qui ont consisté en des présentations en plénière et en des études de cas permettant aux participants de confronter la théorie à la pratique, étaient très animés. Ce séminaire s'est en fin de compte révélé un lieu du donner et du recevoir.

Au terme de l'évaluation qui en a été faite par les participants, il s'avère que c'était une expérience riche qui servira certainement à l'introduction et à la consolidation du cours de droit international humanitaire dans les universités et grandes écoles africaines. Car la maîtrise de ce droit n'est pas la seule affaire des militaires. Les élites de demain sont particulièrement concernées, elles qui seront peut-être appelées un jour à prendre la décision de recourir à la guerre ou qui devront juger ceux qui se seraient rendus coupables d'infractions graves au DIH. Il est important que tous se souviennent que seul le respect dudit droit permettra de préserver un îlot d'humanité dans l'océan de violence et de souffrances que génère la guerre.



Une vingtaine d'enseignants de grandes écoles et de facultés de droit des universités africaines ont participé au cours de Yaoundé. Les participants provenaient des pays suivants: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Mali, Niger, RDC; Rwanda, Sénégal et Togo. Des chargés de communication du CICR ont également pris part à ce cours. Il était animé par des experts africains et européens et par les juristes du CICR. Des représentants d'organisations internationales telles que le HCR ont également partagé leur expérience

DIH au contexte africain; la protection des biens culturels en cas de conflit armé; le DIH et le terrorisme; la répression du DIH au niveau national et international; la mise en œuvre de ce droit et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant - Rouge. Une plage du cours a également été réservée à l'enseignement du DIH. Cette session a permis aux participants d'en savoir davantage sur les méthodes et matériel didactique susceptibles de parfaire l'enseignement du DIH dans leurs universités et grandes écoles.

**Quelle est la place du droit international humanitaire (DIH) dans l'instruction des Forces Armées de Centrafrique (Faca) aujourd'hui ?**

La République Centrafricaine est signataire des Conventions de Genève. A ce titre, le commandement militaire accorde une importance particulière à l'instruction du Droit des conflits armés ou DCA (ndlr Droit international humanitaire) au sein des forces de défense et de sécurité. Ce droit est intégré dans les programmes de formation des unités et des brochures sur les notions élémentaires du DCA sont distribués aux soldats dans les centres de formations de Bouar et de Kassai à Bangui.

**Les Faca disposent depuis l'année dernière d'officiers instructeurs en DIH, quels sont les apports de ces ressources pour la formation des troupes ?**

République Centrafricaine : Le CICR facilite l'accès des populations à l'eau potable

"L'accès à l'eau potable nous est rendu facile", un habitant de Bozoum, en RCA témoigne

Ville de Bozoum, quartier Yadéré, non loin de la maison du chef de groupe, une borne fontaine... C'est ici que les habitants du quartier s'approvisionnent en eau potable. Solange, aidée par son fils âgé de 20 ans s'y approvisionne également. Pour cette dame la situation a beaucoup changé depuis quelques mois. Suite aux événements de fin 2002, l'approvisionnement de la ville en eau potable était suspendu.

Aujourd'hui, ce triste souvenir est bien lointain car la vie a repris petit à petit et la situation s'est nettement améliorée dans la région. A cinq francs Cfa les 10 litres, les habitants de Zama, Guérédingbè, Koyalé et Gbago qui consommaient l'eau d'un puits situé à un peu plus de 3 kilomètres de leur lieu d'habitation, peuvent désormais accéder à l'eau potable sans grandes difficultés. "Pour avoir de l'eau potable, nous allions jusqu'à Dangté à environ 2 km d'ici", raconte le fils de Solange, se remémorant des souvenirs lointains. Le point d'eau n'étant pas loin, Solange, comme les autres habitants de la ville peut effectuer plusieurs fois le trajet pour remplir ses récipients d'eau potable. "Aujourd'hui, nous utilisons l'eau du puits pour faire la lessive et l'eau de la Sodeca (ndlr Société de Distribution

d'Eau de Centrafrique) pour notre alimentation" conclut-elle, visiblement contente de cette facilité.

"Les infrastructures de la ville étaient détruites et le fonctionnement de la Sodeca était bloqué suite aux événements qui se sont déroulés dans le pays d'octobre 2002 à mars 2003", nous confie pour sa part Michel S. père de



trois enfants et Chef de groupe dans la ville de Bozoum. Face à cette situation le CICR a développé en collaboration avec le Société de Distribution d'Eau de Centrafrique (SODECA) un programme de réhabilitation du système de distribution d'eau en faveur des populations d'une dizaine de villes, victimes de ces

événements. On estime à près d'un million le nombre de bénéficiaires, soit environ le tiers de la population de la Centrafrique.

Le groupe que dirige Michel S. compte six quartiers et chaque quartier dispose d'une borne fontaine publique où les populations peuvent puiser de l'eau potable. "Depuis quelques temps, l'accès à l'eau potable nous est rendu plus facile", poursuit-il avec un sourire qui exprime toute sa satisfaction, avant de conclure que "même les habitants qui n'ont pas de moyens peuvent désormais disposer d'une quantité suffisante pour boire". La satisfaction de Michel S. est d'autant plus grande qu'en sa qualité de Chef de groupe, il reconnaît que "l'accès à l'eau potable met ses populations à l'abri des maladies telles que la diarrhée et les vers intestinaux".

En effet, le CICR sur la base d'un partenariat, a fourni à la SODECA une assistance en produits chimiques, en pompes, générateurs, compresseurs, pièces de rechange, en matériels de réseau et en formation du personnel.

Interview du Lieutenant - Colonel Thierry LENGBE, Commandant du Bataillon de Protection et de Sécurité de la Garde Républicaine

Évidemment, l'année dernière un certain nombre d'officiers des Faca ont suivi un séminaire des instructeurs organisé par le CICR et animé par un Délégué forces armées du CICR venu spécialement d'Abidjan à cet effet. Ce sont des personnes ressources qui sont ainsi mises à contribution pour la vulgarisation du Droit des conflits armés.

**Pensez-vous que les Faca sont aujourd'hui prêts à assurer l'intégration du DIH dans l'instruction des officiers ?**

Tout à fait, l'intégration de l'enseignement du Droit des conflits armés par des officiers instructeurs se réalise déjà au Centre de formation de Kassai. Deux fois par mois, des cours de base sont dispensés dans mon unité le Bataillon de Protection et de Sécurité au profit des soldats et gradés.

**Quelles pourraient être les priorités des Faca en matière du DIH ?**

La priorité des Faca, à mon avis c'est de donner à chaque combattant, les connaissances de base du DCA nécessaires pour assumer les responsabilités à chaque échelon, afin que chaque règle humanitaire soit respectée par tous.

**En quoi le CICR a-t-il été utile dans l'amélioration de l'enseignement du DIH au sein de vos unités ?**

Le CICR nous a toujours été d'un grand soutien dans la vulgarisation du DCA, dans la mesure où aucune structure formelle n'a encore été mise en place au sein du département de la défense. Le processus de la restructuration poursuit son chemin.



ndlr : Le Droit international humanitaire (DIH) est aussi appelé Droit des conflits armés (DCA)